



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 10 mars 2022

#### **PÈRE CENT 2022**

#### **Des dispositions prises pour les défilés du Père Cent en Moselle**

À l'approche des premières épreuves du Baccalauréat 2022, les traditionnels défilés du « Père Cent » sont prévus ces prochains jours en Moselle.

Ces manifestations ne sont pas autorisées par l'Éducation nationale.

Il est du devoir des parents de préserver leurs enfants des risques auxquels ils s'exposeraient en pareille circonstance, les établissements déclinant toute responsabilité en dehors de leur enceinte. Un suivi strict de l'assiduité à laquelle tous les élèves sont soumis sera effectué. Les cours étant dispensés normalement, chaque élève absent sera considéré en absence injustifiée.

Pour éviter tout trouble à l'ordre public, le préfet de la Moselle a interdit à l'occasion des manifestations du « Père Cent » :

- le port, l'exhibition et le maniement de répliques d'armes à feu, d'imitations ou d'armes factices et de manière générale de tout objet dont l'apparence est telle qu'ils peuvent être confondus avec une véritable arme à feu et susciter une méprise ;
- le port, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques de toutes les catégories ;
- la consommation d'alcool.

Toute dégradation, perturbation ou violence éminemment répréhensibles contre les personnes et les biens sont passibles des sanctions prévues par le code pénal.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### **Contacts presse**

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle